

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)
(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 18 TER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à supprimer les dispositions nouvelles introduites par l'amendement n° 123 créant un livret d'épargne pour la microfinance.